



Mandature 2020-2026
Procès-Verbal de séance
Conseil Municipal n°2/2023
Du 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize mars à dix-neuf heure le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude CHAUSSADE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers présents et représentés : 15

Quorum : 10

Date de convocation : 07 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 07 mars 2023

Étaient présents : M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. COUSTILLAS, Mme QUIVIGER, M. LACOMBE, Mme JUKOWSKI, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. GRENIER, M. CHATEAU, Mme LE ROY, M. LABORIE.

Absents excusés : Mme EGONNEAU, M. BERGER (procuration à M. COUSTILLAS), M. DECOLY (procuration à Mme QUIVIGER), Mme DEGRAVE DA COSTA (procuration à Mme JUKOWSKI), Mme VINCENT, Mme HUBAUT-LEMER, M. GAVARD.

Madame PILET a été nommée secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel, le conseil nomme un secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023. Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – Délibérations

- 1- Marché de travaux du CCAS – Exonération des pénalités de retard
- 2- Vote du compte de gestion 2022
- 3- Vote du compte administratif 2022
- 4- Budget général : affectation du résultat 2022
- 5- Budget annexe assainissement : affectation du résultat 2022
- 6- Adhésion La Double en Périgord
- 7- Demande fonds vert Eclairage public programme 2023

II – Informations

- 1- Informations communautaires
- 2- Informations diverses

I – Délibérations

1- Marché de travaux du CCAS – Exonération des pénalités de retard

Vu le code des marchés public,

Vu la délibération n° 2021-07-011 en date du 15 novembre 2021 portant attribution du marché de travaux « transformation du CCAS en logement d'urgence à l'étage et bureaux au rez-de-chaussée » d'un montant de 176 895.71 € HT (hormis le lot 6 infructueux),

Vu la délibération n° 2021-08-009 en date du 20 décembre 2021 attribuant le lot 6 et portant le nouveau le montant total du marché à 186 700.94 € HT,

Vu l'article 4-3-6 du Cahier des Clauses administratives particulières prévoyant une pénalité de retard pour levées de réserves de 1/500 jusqu'au 10^{ème} jour et de 1/1000 par jour après le 10^{ème} jour,

Considérant que le dépassement du délai contractuel des travaux fixé au 2 septembre 2022 a entraîné l'application de pénalité de retard pour deux entreprises : CHORT et POLO et FILS,

Considérant que la jurisprudence administrative et judiciaire invite l'acheteur public à faire une application raisonnée des pénalités,

Considérant que le retard des entreprises CHORT et POLO et Fils n'a pas eu d'impact sur les autres travaux de l'ouvrage,

Considérant qu'il convient, compte tenu de l'imputabilité du retard et dans le cadre d'une bonne anticipation des litiges, d'exonérer ces deux entreprises des pénalités de retard applicables,

Sur l'exposé présenté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

Approuve l'exonération des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer aux entreprises CHORT et POLO et fils,

Autorise M. le Maire à intervenir à tout acte lié à ces pénalités.

2- Vote du compte de gestion 2022-Budget général et annexe assainissement

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'exercice 2022 du budget général et du budget annexe assainissement gérés par Madame Florence SALAUD, Trésorière à MONTPON.

Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces comptes à l'unanimité

3- Vote du compte administratif 2022

Le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget général et du budget annexe assainissement. Ils présentent respectivement les chiffres suivants :

<u>Budget général</u>		<u>Budget annexe assainissement</u>	
<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>	<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>
+ 553 782.63 €	- 124 804.56 €	+ 94 129.93 €	+ 6 182.95 €

Après le retrait de Monsieur Le Maire, Madame Monique PILET, adjointe, procède au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces comptes à l'unanimité.

4- Budget général : affectation du résultat 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
1. Résultat de l'exercice	+ 169 005.28 €
2. Résultats antérieurs reportés	+ 384 777.35€
Résultat à affecter	+ 553 782.63 €
Solde d'exécution d'investissement	- 124 804.56 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 167 794.84 €
Besoin de financement	292 599.40 €
Affectation	+ 553 782.63 €
1. Affectation en réserves (1068)	+ 293 000.00 €
2. Report en fonctionnement (002)	+ 260 782.63 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation des sommes ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire en ce sens.

5- Budget annexe assainissement : affectation du résultat 2022

Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe assainissement statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
3. Résultat de l'exercice	+ 13 682.56 €
4. Résultats antérieurs reportés	+ 80 477.37 €
Résultat à affecter	+ 94 129.93€

Solde d'exécution d'investissement	+ 6 182.95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 125 933.40 €
Besoin de financement	119 750.45 €
Affectation	+ 94 129.93 €
3. Affectation en réserves (1068)	+ 94 129.93 €
4. Report en fonctionnement (002)	+ 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation des sommes ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire en ce sens.

6- Adhésion La Double en Périgord

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion à l'association « La double en Périgord » pour l'année 2023.

Le montant pour les collectivités est de 80 euros annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de payer cette cotisation et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire.

7- Demande fonds vert Eclairage public programme 2023

Dans le cadre de la convention de modernisation du parc éclairage public approuvée par délibération n° 2021-06-09 du 27 septembre 2021 et co-signée avec le SDE24, le maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023.

Le programme des travaux pour l'année 2023 prévoit un montant estimatif de 29 833.33 € HT, le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
RESSOURCES PRESENTEES	MONTANT DES RESSOURCES SOLLICITEES	TAUX en %
Subvention de l'Etat sollicitée – Fonds Vert	5 966.67 €	20
Participation SDE24	10 441.67 €	35
Total des aides publiques	16 408.34 €	55
Autofinancement	13 424.99€	45
TOTAL	29 833.33 €	100


Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- - Adopte l'opération,
- - Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- - Arrête les modalités de financement,
- Sollicite une subvention au titre du Fonds Vert 2023.

II – Informations

- 1- Informations communautaires : réflexions habituelles, irrégularité de transmission, Résumés succincts...
- 2- Le bureau de poste de Ménesplet est maintenu aux horaires actuels.
- 3- Maison France Service : les 2 employées sont actuellement en congé maladie. Le remplacement est effectué par une personne qui travaille dans ce milieu.
- 4- Stéphanie QUIVIGER fait part du compte-rendu d'une réunion du Comité Départemental Olympique et Sportif, pour l'organisation d'un « village terre de jeux 2024 ». La ville de Montpon est labellisée. Une réunion aura lieu le 29 avril prochain. Chaque commune du canton sera représentée en déléguant leurs associations sportives.
- 5- Comité des fêtes, l'association envisage la fabrication de fleurs afin de décorer la place de la mairie les jours de la « fête de la St Jean ». Une information sera mise en place afin de demander la participation de bénévoles.

Le secrétaire,
Monique PILET



Le Maire,
Jean-Claude CHAUSSADE

